

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Fercé-sur-Sarthe se réunira en séance ordinaire

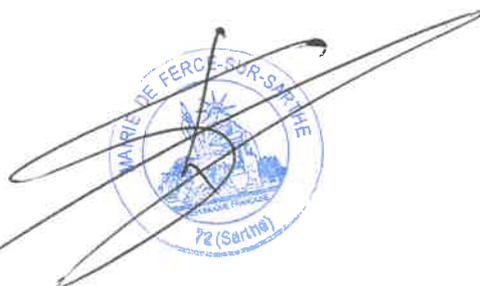
Le mercredi 23 septembre 2020 à 20h00 à la Maison pour Tous

Compte tenu de la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et comme le permet l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, cette séance du conseil municipal peut se dérouler en présence du public, à condition de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

ORDRE DU JOUR

1. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire
2. Création d'une régie d'avances
3. Subvention d'équilibre au budget auberge
4. Décision modificative
5. Action 1000 Cafés - Auberge du Pêcheur : avancement de la démarche
6. Rénovation d'une salle de classe à l'école des Noisetiers
7. Sécurisation école : dispositif alerte PPMS
8. Numérotation de deux parcelles - chemin des Venillières
9. Procédure juridique contre l'entreprise PIGEON TP – travaux d'aménagement de la rue de la Mairie
10. Acquisition de médailles communales
11. Mou'n Go : actions pour le développement de la station d'autopartage
12. Affaires diverses

**Le Maire,
Dominique DHUMEAUX**



Mairie

3 rue de la Mairie - 72430 Fercé-sur-Sarthe
☎ 02 43 77 32 87 ✉ mairie@ferce72.fr